

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 juin 2024

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 25 juin 2024**

**2024 DPE 16** Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2023.

**M. Antoine GUILLOU, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 et des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement rendu par la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2023 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : ..... 89 060 928,15 euros  
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : ..... 82 859 353,69 euros  
Déficit cumulé au 31 décembre 2022 : ..... néant

### RECETTES

Les recettes de l'exercice 2023 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : ..... 89 060 928,15 euros  
Le montant des recettes constatées s'élève à : ..... 79 311 224,20 euros  
Excédent cumulé au 31 décembre 2022 : ..... 2 223 347,88 euros

### BALANCE

Dépenses : ..... 82 859 353,69 euros  
Recettes : ..... 79 311 224,20 euros  
Solde exécution 2023 : ..... -3 548 129,49 euros  
Déficit cumulé au 31 décembre 2023 : ..... -1 324 781,61 euros

## SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2023 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : ..... 103 998 584,64 euros  
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : ..... 93 232 834,16 euros  
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2022 reporté : ..... néant

### RECETTES

Les recettes de l'exercice 2023 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : ..... 103 998 584,64 euros  
Le montant des recettes constatées s'élève à : ..... 103 343 065,17 euros  
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2022 reporté : ..... 458 209,64 euros

### BALANCE

Dépenses : ..... 93 232 834,16 euros  
Recettes : ..... 103 343 065,17 euros  
Solde exécution 2023 : ..... 10 110 231,01 euros  
Excédent cumulé au 31 décembre 2023 : ..... 10 568 440,65 euros

Article 2: Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 10 568 440,65 euros, sera reporté à hauteur du besoin de financement du déficit et des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 2 137 452,34 euros, en recettes de la section

d'investissement (compte 1068 –autres réserves) au budget supplémentaire de 2024. Le solde du résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 8 430 988,31 euros sera inscrit en recettes de cette section (R 002) au budget supplémentaire de 2024.

Article 3 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de - 1 324 781,61 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2024.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**